



POST TENEBRAS LUX

Plan décennal des investissements 2023-2032



Plan décennal des investissements 2023-2032

Adopté le 22 juin 2022 par le Conseil d'Etat, le plan décennal (PDI) fixe les priorités du canton de Genève en matière d'investissement pour ces prochaines années.

Cette planification prévoit 11.2 milliards de francs d'investissements nets pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de la population du canton et de sa région.

Les investissements prévus ces dix prochaines années restent conséquents (+76 millions par rapport au précédent plan décennal 2022-2031) et confirment la volonté du Conseil d'Etat de participer de manière significative aux transitions écologique et numérique, tout en favorisant le soutien à l'économie locale.

Dans cette perspective, environ 5.6 milliards de francs seront dédiés à la transition écologique, soit la moitié des investissements inscrits au PDI.

Les investissements prévus pour la transition numérique s'élèvent à 1.0 milliard de francs et représentent 10% des montants inscrits sur la période décennale.

Les investissements se concentrent principalement sur les politiques publiques suivantes : mobilité (31%), formation (17%), environnement et énergie (11%), sécurité, population et justice (9%), santé (7%), et aménagement et logement (4%). Ils sont répartis entre le renouvellement et l'entretien des actifs existants (crédits de renouvellement) et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs.





Plan décennal des investissements 2023-2032

Le PDI constitue un outil de pilotage important qui permet aux autorités d'allouer les ressources aux réalisations essentielles pour la population du Grand Genève. Cette démarche implique un examen approfondi des besoins et une sélection minutieuse des projets. Cette planification décennale est également un outil de communication visant à partager les enjeux et la politique d'investissement du canton.

Le Conseil d'Etat maintient le cap initié l'an dernier, en adoptant une enveloppe de projets prioritaires importante de 11.2 milliards de francs nets (dépenses, déduction faite des recettes) pour les dix prochaines années.

L'urgence climatique, et même plus globalement environnementale, reste au centre des enjeux de cette planification avec près de la moitié des investissements en faveur de la transition écologique.

Au travers du PDI, le canton se veut exemplaire tant sur les mesures de transition (décarbonation des transports, sobriété énergétique, ...), que sur les mesures d'adaptation au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Conscient que la préservation du climat est l'affaire de toutes et tous, le Conseil d'Etat a décidé d'intégrer de nouveaux objets à sa planification visant à accompagner le tissu économique local, plus particulièrement les plus petites entreprises (TPE, PME), vers une production plus sobre et plus efficiente afin de réduire son impact énergétique et environnemental. Ces objets viennent en complément des subventions à des tiers privés, déjà prévues au précédent PDI (subventions pour l'acquisition de véhicules électriques, pour l'assainissement énergétique du patrimoine bâti, pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, ...).

Les projets retenus dans la planification décennale concernent également les études et la construction de nouvelles lignes de tramways, les infrastructures de mobilité de l'agglomération du Grand Genève, l'extension de la diamétrale ferroviaire genevoise, l'électrification des véhicules de transport public genevois, la rénovation des bâtiments de l'Etat, les mesures de soutien à la transition écologique, la construction et la rénovation de bâtiments scolaires ainsi que des projets informatiques.

Le Conseil d'Etat prévoit aussi, en coordination avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'amélioration des équipements et bâtiments hospitaliers du canton.

Le PDI tient compte de la nouvelle planification pénitentiaire, conformément au plan directeur des infrastructures pénitentiaires adopté par le Conseil d'Etat en juin 2022, et au projet de loi sur la planification pénitentiaire (LPPén – F 1 52) en cours d'examen par le Grand Conseil.

De plus, les conditions d'accueil dans les établissements publics pour l'intégration (EPI) et accueillant les personnes handicapées (EPH) seront améliorées et de nouvelles places créées.

Parallèlement au PDI, le Conseil d'Etat poursuit la planification des prêts du patrimoine administratif, dont notamment les prêts octroyés à la rénovation ou à la construction des bâtiments des organisations internationales. Il a également ouvert une ligne de crédit à destination de l'Aéroport International de Genève (AIG) et de Palexpo SA dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus.

Le Grand Conseil concrétisera la politique de développement des infrastructures du canton au travers du vote des différents projets de lois d'investissement.



Introduction à la lecture du document

Contenu :

Ce document présente le plan décennal des investissements (PDI) 2023 à 2032. Le PDI est composé des projets dits prioritaires et comprend les lois votées, les projets de lois déposés au Grand Conseil, ainsi que les projets de première priorité pour le Conseil d'Etat.

Les prêts du patrimoine administratif sont traités de manière distincte et ne figurent ni au PDI, ni dans cette brochure.

Structure :

Ce document énonce, par politique publique, les principaux projets sur la période 2023 à 2032.

En plus de figurer dans les chapitres dédiés aux politiques publiques, les principaux projets en lien avec la transition numérique et la transition écologique sont présentés au début de ce document.

Aide à la lecture des tableaux financiers :

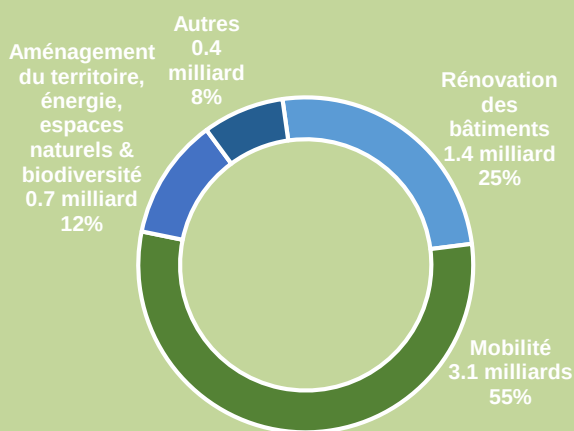
Les tableaux financiers mentionnent par projet :

- la date de début des travaux;
- les montants des dépenses et recettes prévues sur la période 2023-2032 (incluant les études et la réalisation);
- le coût total net du projet (dépenses déduction faite des recettes) sur l'ensemble de la durée de vie du projet (y compris les études);
- une indication confirmant si le projet fait l'objet d'une loi déjà votée par le Grand Conseil.

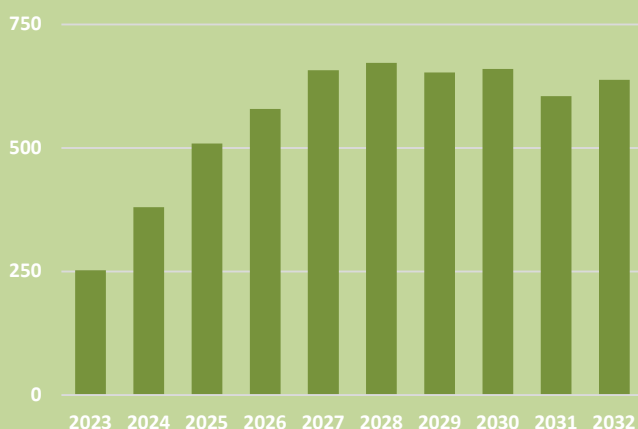
Une vision portée vers la transition écologique

Après avoir décrété l'urgence climatique en décembre 2019, le Conseil d'Etat a révisé sa stratégie climatique dans le cadre du plan climat cantonal 2030 de seconde génération. Ce dernier comprend des objectifs plus ambitieux qui seront atteints grâce à un plan de mesures favorisant la transition écologique pour un montant de 5.6 milliards. Le canton concrétise ainsi sa volonté de relever le défi lié aux changements climatiques en intensifiant ses investissements et en mobilisant tous les acteurs de la société.

Répartition par thèmes principaux



Investissements dédiés à la transition écologique
(en millions de francs)



Mobilité

L'évolution vers une mobilité décarbonée implique des changements de comportements, avec comme priorité la réduction des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés, un report modal vers les modes doux et les transports publics, mais aussi l'incitation à l'usage de véhicules moins émissifs. Pour y parvenir, l'Etat investira considérablement dans les transports en commun avec la réalisation de nouvelles lignes de tramways et de bus à haut niveau de service (BHNS), la participation à l'électrification de la flotte des TPG pour des véhicules 100% électriques en 2030, l'extension du réseau Léman Express, ainsi que le financement de nombreuses mesures des projets d'agglomération.

Rénovation des bâtiments

Avec le plan directeur de l'énergie 2020-2030 et la modification récente du règlement d'application de la loi sur l'énergie, le canton affirme sa volonté d'engager sa transition énergétique. Ainsi, des moyens financiers massifs sont prévus pour l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat et la généralisation de l'emploi d'énergies d'origines renouvelables. Ces mesures complètent et renforcent celles d'optimisation énergétique et de mise en conformité des embrasures déjà déployées. De nombreux bâtiments seront même complètement rénovés, tels que le collège Rousseau, Uni Bastions ou le cycle d'orientation du Marais.

Aménagement du territoire, énergie, espaces naturels & biodiversité

L'Etat va investir dans le plan d'action biodiversité 2020-2030, plus particulièrement avec la plantation d'arbres en milieu contraint, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), ceci afin de proposer des îlots de fraîcheur et des aménagements paysagers dans des quartiers fortement densifiés.

Des financements en faveur de projets divers favorisant la transition écologique sont également prévus, par exemple pour favoriser l'électromobilité, l'agriculture résiliente ou encore l'énergie solaire.

Une transition numérique au service de la population et des entreprises



1'034 millions

L'Etat investira des moyens significatifs dans le but d'accélérer la transition numérique du canton. Citons, entre autres, le renouvellement de la centrale d'engagement 117/144, le partenariat entre l'Etat, les HUG et l'IMAD pour développer la santé numérique ainsi que des initiatives dans les domaines de la cyberadministration, afin de simplifier les démarches avec l'administration de la formation, de la cohésion sociale, de l'administration fiscale, de l'exercice des droits politiques et de la sécurité.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'034 millions dans le domaine du numérique. Environ 64% des investissements sont dédiés au renouvellement et à l'évolution des actifs, soit 663 millions. Le solde de 371 millions est destiné à la création et à l'extension d'actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Domaine	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
			dépenses	recettes	Net		
SIC pour l'éducation et la formation	Formation	2018	28	0	28	31	✓**
Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	Impôts et finances	2022	7	0	7	7	
Santé numérique	Santé	2022	16	0	16	18	
Refonte du SIC des droits politiques	Autorités et gouvernance	2022	12	0	12	12	
Education au numérique et connectivité dans les écoles secondaires II	Formation	2022	16	0	16	18	
Renouvellement du système d'aide à l'engagement 117/144	Sécurité et population	2023	6	0	6	6	
Post autorisation de construire	Aménagement et logement	2023	12	0	12	12	
Gestion des temps et des activités pour le personnel de la police et de la détention	Sécurité et population	2023	4	0	4	4	
Evolution de la plateforme de cyberadministration (e-démarches)	Etats-majors et prestations transversales	2023	15	0	15	15	
Refonte du système d'information de l'action sociale	Cohésion sociale	2024	18	0	18	18	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y.c. études).

** Un premier crédit d'investissement a été voté par le Grand Conseil. Le complément nécessaire au démarrage des travaux fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Mobilité



3'427 millions

Après la mise en service du Léman Express, le Conseil d'Etat investit significativement dans l'extension du réseau de tramways, la mise en service de bus à haut niveau de service (BHNS) et le développement de l'agglomération ferroviaire avec les travaux de la gare souterraine de Cornavin et de son interface. Des études seront également lancées sur les axes reliant la gare de Lancy Pont-Rouge aux Cherpines et la gare Cornavin à l'Aéroport pour proposer la future diamétrale ferroviaire.

L'Etat participera également à l'électrification des véhicules TPG dont la propulsion sera 100% électrique d'ici à 2030. Enfin, de nombreux aménagements en faveur de la mobilité douce, avec de nouvelles voies vertes ainsi que des axes forts cyclables, seront construits totalisant quelque 175 km d'itinéraires supplémentaires d'ici 2032.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'427 millions dans le domaine de la mobilité. Près de 12% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 376 millions. Le solde de 3'051 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Projet d'agglomération de première génération (hors Route des Nations)	2011	29	4	25	111	✓
Route des Nations et jonction du Grand-Saconnex	2017	35	0	35	216	✓
Projet d'agglomération de deuxième génération	2017	237	23	214	246	✓
Tramway entre Genève et Saint-Julien	2021	195	29	166	201	✓
Projet d'agglomération de troisième génération	2021	246	12	234	238	✓
Bus à haut niveau de service Grands Esserts et Vernier	2023	109	20	89	105	✓
Électrification de la flotte de véhicules des TPG	2023	350	0	350	350	
Tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport	2024	170	44	126	144	✓
Extension de la capacité de la gare Cornavin (travaux principaux)	2024	383	0	383	425	✓
Projet d'agglomération de quatrième génération	2024	247	31	215	220	
Développement axes forts vélos d'intérêt cantonal	2026	113	33	80	90	✓ (études)
Futurs développements du réseau tram (Aéroport-Bachet et Jardin botanique-Rive)	2029	245	42	203	480	
Diamétrales ferroviaires	après 2032	108	0	108		**

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y.c. études).

** Les lignes ferroviaires étant de la compétence de la Confédération, des discussions interviendront avec l'Office fédéral des transports concernant le remboursement des dépenses effectuées par le canton de Genève.

Formation



1'936 millions

L'enseignement public accueille dans les écoles et hautes écoles plus de 100'000 jeunes et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années. Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

Sur les dix prochaines années, de nouveaux établissements de formation sont prévus, ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'936 millions dans le domaine de la formation. Plus de 37% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 711 millions. Le solde de 1'225 millions est destiné à la création de nouveaux ouvrages ou à des rénovations importantes de bâtiments dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
UNI Bastions - rénovation	2018	62	5	56	83	✓**
Collège Rousseau - rénovation	2021	45	0	45	70	✓**
Haute école de santé à Champel	2022	91	11	80	88	✓ (études)
Ecole secondaire II Noëlla Rouget	2024	155	5	150	156	✓ (études)
Futur CO sis à Balexert	2024	89	4	85	96	✓
CFP santé et CFP social à Bernex	2025	143	9	135	137	✓ (études)
CO à Bernex	2025	113	1	112	114	✓ (études)
Ecole secondaire II à Confignon	2025	125	4	121	122	✓ (études)
UNI - sciences de l'université Grand Centre	2027	178	63	114	136	
CO Marais - rénovation**	2027	76	0	76	76	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y.c. études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

Environnement et énergie



1'250 millions

Afin de répondre aux enjeux de durabilité, le Conseil d'Etat a décidé d'investir significativement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2023-2032 figurent la plantation d'arbres en milieu contraint, les investissements dans des infrastructures écologiques, les mesures qui favorisent une agriculture durable et résiliente, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV. Un intérêt particulier est porté sur les subventions à des tiers privés favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments et l'électromobilité.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'250 millions dans les domaines de l'environnement et l'énergie. 7% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 93 millions. Le solde de 1'158 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Infrastructures agricoles durables et agriculture résiliente - subventions	2012	86	0	86	235	✓**
Zone portuaire et de loisirs du Vengeron	2022	55	0	55	56	✓
Plantations d'arbres en milieu contraint	2023	295	0	295	500	
Assainissement énergétique - subventions	2023	200	0	200	200	
Renaturation Aire et Drize du secteur PAV	2023	99	0	99	201	
Plan d'action biodiversité 2023-2030	2023	20	0	20	20	
Infrastructures écologiques	2024	113	0	113	250	
Electromobilité et réseau de bornes électriques - subventions	2025	159	0	159	169	
Pour un Rhône plus vivant	2025	30	0	30	30	
Mesures de soutien à la transition écologique - subventions	2026	50	0	50	50	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y.c. études).

** Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet (loi 10850). De nouveaux projets de loi seront déposés pour la suite du programme.

Sécurité, population et justice



Nouveau bâtiment de la police internationale

978 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2023-2032 figurent la construction sur le site de Champ-Dollon d'un nouveau programme type prison de district. Le PDI se voit complété par les bâtiments de détention pour les femmes, les hommes, et les mineurs ou jeunes adultes, d'un bâtiment abritant notamment la police internationale et d'un nouveau palais de justice.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 978 millions dans les domaines de la sécurité, population et justice. 26% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 252 millions. Le solde de 726 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Bâtiment Police internationale	2022	75	0	75	81	✓ (études)
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	2023	20	0	20	20	
Vidéosurveillance dans les postes de police	2024	18	0	18	18	
Centre Sécurité Lac - Police de la Navigation	2026	14	0	14	14	
Plan directeur de la police - première phase	2027	52	0	52	52	
Nouveau Palais de justice	2028	197	0	197	254	
Bâtiments de détention pour mineurs et jeunes adultes	2028	49	14	35	36	
Champ-Dollon II	2029	223	0	223	280	
Bâtiments de détention pour femme	2031	21	1	19	46	
Bâtiments de détention pour hommes	2033	22	0	22	189	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y.c. études).



783 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2023-2032 figurent la 4ème étape de rénovation des bâtiments de la maternité, la rénovation et réaffectation de l'étage R du bâtiment Opéra, ainsi que la rénovation des bâtiments dits des 3A sur le site de Loëx (Arve, Aire, Allondon).

Le PDI prévoit également un engagement de l'Etat avec les HUG pour l'amélioration des équipements et conditions d'accueil dans les bâtiments hospitaliers du canton.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 783 millions dans le domaine de la santé. Près de 50% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 390 millions. Le solde de 393 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - Phase 2 - subvention	2021	7	0	7	20	✓
Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	2022	16	0	16	18	
Maternité 4ème étape	2022	49	0	49	52	✓
Rénovation et réaffectation de l'étage R Opéra**	2024	45	0	45	45	
Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx	2024	41	0	41	49	✓*** (études)
Hôpital des Enfants	2026	55	0	55	87	***

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y.c. études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

*** Le coût total du projet est estimé, à ce jour, à environ 250 millions, dont 87 millions de subventions de l'Etat, le reste étant financé directement par les HUG et des tiers privés.

Aménagement et logement



LUP : chemin des Ouches 2 à 12, Genève

468 millions

Le Conseil d'Etat veillera à la concrétisation des premiers quartiers au sein des grands projets de logements, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex et du PAV.

De plus, afin de développer le parc de logements d'utilité publique (LUP), l'Etat de Genève prévoit d'investir un montant annuel de 35 millions chaque année jusqu'à ce que la part de LUP atteigne 20% du parc locatif cantonal.

Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 468 millions dans le domaine de l'aménagement et du logement. Environ 5% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 24 millions. Le solde de 444 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Construction de logements d'utilité publique	2007	350	0	350		✓**
Contribution du canton au fonds de développement urbain	2017	25	0	25	45	✓***
Post autorisation de construire, suivi, contrôle conformité et infractions - SIC	2023	12	0	12	12	
Cool City - cycles d'orientation	2023	11	0	11	11	
Réalisation du système d'information et de communication transversal du territoire	2024	8	0	8	8	
Refonte du système d'information et de communication du logement	2024	7	0	7	7	
Reconstruction du bâtiment B de la Cité universitaire – subvention	2024	11	0	11	11	
Protection des patrimoines bâtis - subventions	2025	8	0	8	8	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y.c. études).

** La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – L 4 06) ne prévoit pas de crédit pluriannuel, mais fixe un objectif de proportion de logements d'utilité publique dans le parc immobilier du canton.

*** Une contribution annuelle de 2,5 millions est prévue dans la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain. La loi 11941 couvre les contributions jusqu'en 2025. Les contributions futures seront prévues dans un nouveau projet de loi.

Autres domaines de l'action publique

2'334 millions

Culture, sport et loisirs



L'Etat financera un centre de formation pour favoriser la relève du football genevois

Dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs, les principaux projets sont la construction d'une nouvelle patinoire de 8'500 places sur le site du Trèfle-Blanc, d'un nouveau centre de formation du football pour accueillir l'Académie du Servette Football Club, la création d'un musée de la bande dessinée, ainsi que la réaffectation du bâtiment de Porteous.

Impôts, finances, autorités et gouvernance

Les travaux du nouveau bâtiment des Archives se poursuivront jusqu'en 2025. Dans le même temps l'Etat continuera à investir dans la simplification et l'amélioration des outils informatiques, dont le développement du SIC fiscal afin, notamment, de faciliter les interactions avec les contribuables.

Dans le domaine de la Genève internationale, le Conseil d'Etat souhaite construire les infrastructures nécessaires afin de créer un espace convivial dans le but d'augmenter les coopérations entre délégations étrangères.



Nouveau bâtiment des Archives

Prestations transversales



Cybersécurité et système d'information, de communication et du numérique

Le domaine relatif aux prestations transversales englobe notamment l'ensemble des dépenses futures liées à l'évolution des systèmes d'information et de communication de l'Etat, au bénéfice de l'ensemble des politiques publiques, ainsi qu'à la rénovation, la transformation et la construction de bâtiments propriété de l'Etat, y compris la mise en conformité de leurs fenêtres, toitures et des autres embrasures en façade.

Autres domaines de l'action publique (suite)

Cohésion sociale



Dans le domaine de la cohésion sociale, citons les investissements prévus pour la rénovation des bâtiments des établissements publics pour l'intégration (EPI), plus particulièrement sur le site de la Combe, ainsi que pour la rénovation des bâtiments des établissements accueillant les personnes handicapées (EPH). La transition numérique se poursuivra avec la refonte des systèmes d'information de l'action sociale et de la protection des personnes adultes sous curatelle. Le système d'information de l'Hospice général continuera son évolution.

Economie et emploi

Dans le domaine de l'économie et de l'emploi des subventions aux entreprises sont prévues pour le remplacement d'équipements et d'outils de production engendrant des économies d'énergie et de matière. La mutualisation des équipements utilisés est également encouragée par les subventions. Elles seront versées dans le but d'accélérer la transition écologique des entreprises du canton.



Durant la période 2023-2032, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'334 millions dans les autres domaines de l'action publique. Près de 37% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 854 millions. Le solde de 1'480 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets	Début des travaux	Montant sur période 2023-2032			Coût total*	Loi votée
		dépenses	recettes	Net	Net	
en millions de francs						
Assainissement et mise en conformité énergétique des bâtiments propriété de l'Etat	2020	944	22	922	1225	✓***
Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève	2020	41	14	28	38	✓
Acquisitions de terrains et de bâtiments	2021	21	0	21	60	✓***
Remplacement et mutualisation des équipements subvention	2023	66	0	66	66	
Rénovation complète des bâtiments du site de la Combe	2023	35	0	35	35	**
Nouvelle patinoire du Trèfle Blanc	2025	149	0	149	150	✓ (études)
Construction du nouveau pôle football cantonal	2027	40	0	40	40	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y.c. études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage. Dans le cadre de la rénovation des bâtiments du site de la Combe, le coût total du projet est estimé à 105 millions, dont 35 millions de subventions de l'Etat.

*** Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.